

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 31 octobre 2018

Le train d'ordonnances 2018 sur la bonne voie

La Confédération a adopté aujourd'hui le nouveau train d'ordonnances agricoles. Il va en grande partie dans la bonne direction, d'après l'Union suisse des paysans.

La Confédération a adopté aujourd'hui le nouveau train d'ordonnances agricoles. L'accent est mis sur des adaptations dans les domaines des contrôles et des optimisations de la protection phytosanitaire. La direction fondamentale de cet ajustement est bonne, estime l'Union suisse des paysans (USP). Les propositions montrent que de nombreux réglages sont aussi possibles à l'échelon des ordonnances, pour peu que la volonté de le faire existe.

Dans l'ensemble, l'USP soutient les adaptations proposées pour les contrôles, en particulier l'intention affichée par la Confédération de renforcer les contrôles basés sur les risques. Ces derniers contribuent à préserver la crédibilité du système et à être en accord avec la grande sensibilité de la population quant au bien-être animal. Les cantons sont appelés à organiser l'exécution de telle sorte que celle-ci n'occasionne pas de charges administratives supplémentaires pour les familles paysannes et que les contrôles soient proportionnés.

Avec les modifications proposées, la Confédération apporte déjà plusieurs bonnes réponses aux défis en matière de protection phytosanitaire et, partant, aux revendications portées par l'initiative pour une eau potable propre ou par l'initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. À ce titre, la Confédération introduit des contributions à l'utilisation efficace des ressources pour la réduction de l'usage d'herbicides sur les terres ouvertes et prolonge, jusqu'en 2021, l'octroi de contributions à l'usage de techniques d'application précise et aux techniques culturales préservant le sol.

L'USP salue la solution trouvée pour remplacer la réglementation sur l'estivage de courte durée, car elle permet un encouragement ciblé de l'estivage du bétail laitier. Il est toutefois regrettable que la solution ne tienne pas compte des coûts supplémentaires pâquier normal occasionnés par l'estivage de courte durée.

L'USP déplore en outre que le Conseil fédéral n'ait pas retenu plusieurs propositions de la faïtière paysanne, par exemple au niveau du soutien aux céréales fourragères ou des adaptations au niveau des contributions pour la production de lait et de viande à partir des herbages. L'objectif d'une simplification administrative n'a pas non plus été pleinement atteint. Il existe certes des propositions dans ce sens, mais tout progrès serait réduit à néant par de nouvelles contraintes.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, tél. 079 219 32 33

Francis Egger, responsable Économie, formation et relations internationales à l'USP, tél. 079 280 69 66

François Monin, domaine Économie agricole, tél. 079 559 78 66

www.sbv-usp.ch